



Le gouvernement de l'Ontario prolonge l'ordre de confinement jusqu'au 2 juin

BRAMPTON, ON (le 13 mai 2021) – Aujourd'hui, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il prolongeait l'ordonnance provinciale de confinement au moins jusqu'au mercredi 2 juin 2021.

Mesures de santé publique

La Déclaration de situation d'urgence, tout comme le décret ordonnant le confinement ont été prolongé de deux semaines pour aider à freiner la propagation de la COVID-19. Le décret ordonnant de rester à domicile en vigueur ordonne à chaque particulier de rester à son lieu de résidence en tout temps, sauf pour des motifs précis, comme se rendre à l'épicerie ou à la pharmacie, accéder à des soins de santé, faire de l'exercice dehors, ou effectuer un emploi essentiel.

Les mesures de santé publique et de sécurité au travail suivantes restent en vigueur :

- tous les rassemblements et de tous les événements publics organisés à l'extérieur sont interdits, sauf pour les membres d'un même ménage ou les rassemblements entre membres d'un même ménage et une personne d'un autre ménage vivant seule ou pour les proches aidants qui offrent du soutien à un membre d'un ménage;
- tous les chantiers non essentiels du secteur de la construction demeurent fermés;
- la réduction de la limite de capacité à 25 pour cent dans tous les commerces de détail où le magasinage en magasin est permis demeure en vigueur. Cette mesure comprend les supermarchés, les épicerie, les dépanneurs, les marchés fermiers intérieurs, les pharmacies et tout autre magasin essentiel qui vend des aliments;
- toutes les installations récréatives à l'extérieur, comme les clubs de golf, les terrains de basketball, les terrains de soccer demeurent fermées;
- la capacité des mariages, des funérailles et des cérémonies, rites ou services religieux reste limitée à 10 personnes à l'intérieur ou à l'extérieur. L'interdiction de rassemblements sociaux associés à ces services, tels que les réceptions, sauf avec les membres d'un même ménage ou une autre personne extérieure à ce ménage vivant seule, est aussi en vigueur. Les services funéraires à l'auto seront autorisés.

Toutes les autres mesures de santé publique et de sécurité au travail pour les commerces de détail non essentiels dans le cadre du [frein d'urgence provincial](#) (c.-à-d. ramassage et livraison en bordure de rue seulement), continueront de s'appliquer.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Services et installations de la Ville

Hôtel de ville et établissements administratifs

L'hôtel de ville et les établissements administratifs sont ouverts pour les services en personne sur rendez-vous uniquement. Les visites sans rendez-vous ne sont pas autorisées. Pour prendre rendez-vous, accédez à la page www.brampton.ca/skiptheline.

Centres de loisirs et installations extérieures de la Ville

Toutes les installations de loisirs de la Ville de Brampton resteront fermées au public et les programmes intérieurs seront suspendus jusqu'à nouvel ordre.



Toutes les installations récréatives à l'extérieur, comme les clubs de golf, les terrains de basketball, les terrains de soccer et les terrains de jeux demeurent ouvertes.

Les parcs et les sentiers restent ouverts. Des toilettes sont disponibles au parc Chinguacousy et au parc Eldorado.

Programmes virtuels

Conditionnement physique virtuel

Les habitants sont invités à participer à des cours de fitness virtuels dirigés par des instructeurs. Il s'agit d'entraînements en direct gratuits de 30 minutes avec des instructeurs de conditionnement physique qualifiés.

Ateliers pour les personnes âgées de 55 ans et plus

Les habitants de Brampton âgés de 55 ans et plus peuvent s'inscrire à des ateliers virtuels gratuits auxquels ils pourront participer de leur domicile. Les participants auront l'occasion de socialiser, de nouer de nouvelles amitiés et de se connecter en ligne dans un environnement sûr et structuré.

Activités et ateliers virtuels inclusifs

Cette série est une excellente occasion pour les participants souffrant de handicaps et de troubles exceptionnels de participer à des activités, d'apprendre quelque chose de nouveau et de créer des amitiés durables avec leurs pairs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes virtuels proposés, y compris sur les modalités d'inscription, veuillez consulter [cette page](#).

Loisirs à domicile

Restez actif et engagé chez vous grâce à des tutoriels autoguidés artistiques et de bricolage en ligne, accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7! Apprenez à faire des cœurs en origami, à pratiquer la calligraphie et plus encore. Vous trouverez une variété d'activités récréatives à domicile, créées avec beaucoup de soin par le service des loisirs de Brampton en cliquant [ici](#).

Couvre-visages obligatoires

En vertu du règlement sur le port obligatoire de masques, le port de masques ou de couvre-visages non médicaux est obligatoire dans tous les espaces publics intérieurs de Brampton. Les établissements publics et les entreprises sont tenus de s'assurer que les masques ou les couvre-visages sont portés dans les espaces publics intérieurs sous leur contrôle.

Le règlement exempte certaines personnes, notamment celles qui ne peuvent pas porter de masque ni de couvre-visage pour des raisons médicales; les enfants de moins de deux ans; les personnes qui pratiquent une activité sportive conformément aux déclarations d'urgence. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la page : www.brampton.ca/masks.



Les habitants et les entreprises peuvent appeler le 311, visiter le site www.311brampton.ca ou utiliser l'application mobile 311 pour obtenir de plus amples renseignements et faire des demandes de services

Vaccinations

Tous les habitants de Brampton âgés de 18 ans et plus peuvent désormais prendre rendez-vous pour se faire vacciner contre la COVID-19. Pour obtenir les informations les plus récentes sur les vaccins COVID-19 et pour prendre rendez-vous, visitez le [portail des vaccins](#) de la province.

Liens

Pour en savoir plus :

- [Ville de Brampton - Mise à jour de la programmation et du service pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [Ville de Brampton - ce qui est ouvert, ce qui est fermé](#)
- [Symptômes de la COVID-19](#)
- [Vaccin contre la COVID-19](#)
- [Dépistage à Brampton](#)
- [Comment s'isoler](#)
- [Assurer la sécurité des entreprises et des lieux de travail pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [Cas de COVID-19 dans la région de Peel](#)

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement communautaire
Communication stratégique
Ville de Brampton
905 874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca